

« Les résidences comtales »

Conférence de M. Ludovic Nys du 16 décembre 2012 (résumé)

Le Hainaut est un « petit jardin » (*Venustissimus iucundissimusque Hannoniae Hortulus*). Telle était la formule utilisée dans *l'Orbis Terrarum* (1582 de Georges Braun et François Hogenberg pour qualifier cette principauté que Froissart lui-même, parlant de sa terre natale, n'avait pas craint d'identifier à un « petit pays ». La vision du *Beau et plaisant jardin de Haynault* ceint d'un large mur ponctué de tours assimilées aux villes du comté, que dans la foulée nous en a proposée en 1598 Adrien de Montigny, sur l'une de ses superbes gouaches de ses albums, reflétait à vrai dire de façon plus qu'implicite la perception que l'on en avait à la cour de Bavière. La « haize » ou enclos constitué de branches tressées, devise adoptée dès les toutes premières années du XV^{ème} siècle par Guillaume IV/VI de Bavière et que portaient en pendentif les membres de la cour de Hainaut, renvoyait bien à la même idée d'un jardin clos sous protection divine, que reflètent par ailleurs certains types monétaires contemporains, le célèbre Ange d'or de Guillaume IV frappé à partir de la mort d'Aubert en 1404, de même que le double gros en argent, dit « tuin » (jardin).

D'une superficie de quelque 5000km², aujourd'hui à cheval sur la Belgique et la France, l'ancien comté de Hainaut des Avesnes et des Bavière (1280-1428) (1436) se trouvait réuni sous une même couronne avec les comtés de Zélande et Hollande et la seigneurie de Frise, échus à Jean (II) d'Avesnes en 1299 à la mort de Guillaume, le fils du comte Florent.

La cour de Hainaut, Hollande et Zélande était donc bien avant tout une cour itinérante (de 30 à 50 personnes) se partageant d'ordinaire entre ses terres hennuyères à la belle saison et celles situées au nord, en bordure de mer, à la mauvaise saison. Lorsque Jean d'Avesnes accéda au trône comtal du Hainaut, la plupart des châteaux hennuyers, ceux de Mons, du Quesnoy, de Binche, d'Ath, de Halle, de Braine, du Roeulx existaient déjà. La vocation défensive de ces châteaux diminua progressivement, des bâtiments d'habitation et de fonction y furent ajoutés désormais avec la volonté d'en faire des lieux de résidence répondant aux exigences de confort de la cour. Ces adaptations s'inscrivent dans une tendance générale dès la fin du XII^{ème} siècle, les donjons et les premières structures défensives perdent peu à peu leur signification première. Ainsi, l'ancien castrum de Valenciennes rasé au début du XIII^{ème} siècle, sur l'emplacement duquel sera construit le couvent des Cordeliers, ainsi le château de Binche, ainsi les châteaux de Mons et de Bouchain transformés quant à eux en dépôts d'armes au XIV^{ème} siècle. Le château du Quesnoy est particulièrement représentatif à cet égard. Avec une vocation essentiellement défensive à l'origine, cet important château devient à partir du début du XIV^{ème} siècle la principale résidence comtale. Le château de Binche fut également une importante résidence comtale, entièrement détruit, il fut reconstruit vers 1545 à l'initiative de Marguerite de Hongrie. A l'exception du château comtal de Mons qui paraît avoir servi de résidence épisodique à la cour au moins jusqu'à la fin du règne de Guillaume 1^{er}, place forte comtale à la fonction essentiellement défensive tel le château d'Escaudoeuvres ou encore la forteresse de la Malmaison, les autres châteaux du domaine comtal en Hainaut ne furent au mieux que des résidences d'étapes, ainsi les châteaux d'Ath sur la route menant à Gand, les châteaux de Braine et de Halle sur la route menant en Hollande et Zélande, le château de Bouchain sur la route de l'Artois. Le comte et sa famille n'y faisaient que des séjours de courte durée de deux à trois nuitées. Ces châteaux ne constituant à proprement parler ce qu'il est convenu de considérer comme des résidences comtales au sens strict. Aucune réception et festivité n'y était organisée, s'il y avait lieu de prévoir une entrevue pour organiser des négociations le choix du lieu était d'ordre géographique ou stratégique.

Seuls en Hainaut, le château du Quesnoy et le palais de la Salle-le-Comte paraissent avoir été des résidences importantes liées à la vie de cour. Le complexe de la Salle-le-Comte fut en effet une demeure comtale comparable à celle du Quesnoy édifié sous Bauduin IV l'Edifieur, poursuivi par Bauduin V le Courageux, couvrait avec jardins et dépendances une superficie de trois hectares. Le comte et son épouse préféraient cependant à Valenciennes leur hôtel dit de « Hollande » qui avait été à l'origine affecté à l'usage d'Alix de Hollande. Cet hôtel en 1366 était dans un tel état de vétusté que seul le concierge l'occupait. D'autres hôtels comtaux *in urbe* furent occupés épisodiquement tels celui de Malaunoit sur la rive gauche de l'Escaut, ayant appartenu aux seigneurs de Malaunoit, devenu refuge de la prévôté d'Haspres suite à la destruction de leur couvent vers 1640. L'hôtel d'Enghien à proximité de la porte du même nom, le premier du nom dans le quartier de la Couture, le second sur la rive gauche de l'Escaut. A Mons, le complexe de l'hôtel de Naast, formé à l'origine de plusieurs maisons, propriété des seigneurs de Naast, près de Soignies. Il faut ajouter plusieurs maisons et relais de chasse : maison de Marly, maison de Renaudfolie près de Maroilles, maison de Baudour dédiée à la chasse au cerf. A l'extérieur du comté du Hainaut, il faut noter un hôtel particulier à Bruxelles ainsi qu'un hôtel particulier à Cambrai. De ces demeures comtales, il ne reste hélas aujourd'hui plus rien, ou si peu. Les comptabilités hennuyères permettent cependant de s'en faire une idée assez précise.